

Image not found or type unknown



Sinistre auto - indemnité revue à la baisse

Par **tomy100**, le **18/11/2023 à 08:43**

Bonjour, rnJ'ai subi un sinistre non responsable il y a 2 semaines (le trampoline de mon voisin s'est envolé, et est retombé sur ma voiture). Mon voisin reconnaît l'intégralité de ses torts et nous avons fait un constat à l'amiable. rn rnJ'ai donc ouvert un sinistre auto, ma voiture a été expertisée. rnL'expert indique une somme de **2763€** pour procéder à la réparation. rn rnJ'ai demandé à ce que cette somme d'argent me soit versée afin de procéder moi-même aux réparations. rnL'expert m'indique que dans ce cas il supprime la main d'œuvre et que la somme qui me sera versée sera de **1380€**. rn rnEst-ce légal ? rn rnJ'ai cru comprendre que la somme d'expertise est là pour compenser le sinistre subi, en aucun cas pour choisir (et forcer la main) à l'usager pour la suite qu'il souhaite donner aux réparations de son véhicule. rn rnP.S. : Il y a 2 ans nous avons eu un dégât des eaux dans notre maison neuve, l'expert avait indiqué, sur base de devis d'une entreprise une somme de 10000€, et cette somme nous avait été directement versée, sans suppression de la main d'œuvre. Je ne comprend pas que 2 cas similaires se traduisent par des pratiques très différentes). rn rnMerci



par avance. rn rnBon samedi